

Page: 1/8

Tel.: +49-40-88899-101

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du

mélange et utilisations

déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Catégorie du produit PC1 Adhésifs, produits d'étanchéité

· Emploi de la substance / de la

préparation

Ruban adhésif

· 1.3 Producteur/fournisseur :

tesa SF

Hugo-Kirchberg-Str. 1 D-22848 Norderstedt

Allemagne

· Service chargé des renseignements

tesa SE, Affaires réglementaires

SDS@tesa.com, Tel.: 1949-40-88899-6954

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Reception Headquarters

tesa SE, Hugo-Kirchberg-Str. 1, 22848 Norderstedt, Germany

Phone: +49 40 88899 2667 (Mon.-Thurs. 07:00-18:00h, Fr. 07:00-15:00h)

#### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008

Le produit est considéré comme un article selon l'article 3 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) et n'est pas soumis à l'obligation d'étiquetage selon l'article 1 du

règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

Pour les articles, la fourniture d'une fiche de données de sécurité n'est pas obligatoire en vertu de l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). La mise à disposition d'informations au format d'une fiche de données de sécurité se fait sur une

base volontaire.

Pictogrammes de danger néant
 Mention d'avertissement néant
 Mentions de danger néant

**2.3 Autres dangers** Le produit ne contient pas de composés halogénés organiquement liés (AOX), de

nitrates, de composés de métaux lourds (somme inférieure à 100 ppm) et de

formaldéhyde.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.vPvB: Non applicable.

## **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

· 3.2 Mélanges

Description: Support: polyuréthane

Adhésif : polyacrylate Liner: polyester

· Composants contribuant aux

dangers: néant

(suite page 2)



Page: 2/8

# Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

#### Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 1)

· **SVHC** Exempt de substances SVHC ou < 0,1

Règlement (CE) No 648/2004 relatif

aux détergents / Étiquetage du

contenu sans objet

· Indications complémentaires : Pour le libellé des mentions de danger citées, voir section 16.

### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

· après inhalation : néan

· après contact avec la peau : Le produit n'est pas irritant pour la peau.

Rincer à l'eau chaude.

· après contact avec les yeux : néant · après ingestion : néant · Indications destinées au médecin : néant

· 4.2 Principaux symptômes et effets,

aigus et différés néant

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

particuliers nécessaires néant

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

· 5.1 Moyens d'extinction

• Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut être libéré

Oxydes d'azote (NOx) Monoxyde de carbone (CO) Dioxyde de carbone (CO2)

Dans certaines conditions d'incendie, des traces d'autres substances toxiques ne sont

pas à exclure.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité : Porter un appareil de protection respiratoire.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

· Autres indications néant

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et

procédures d'urgence

Non nécessaire.

 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Aucune mesure particulière n'est requise.

 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir par moyen mécanique.

· 6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7 Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8

(suite page 3)



Page : 3/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour une

manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.

· Préventions des incendies et des

**explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

· Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

**conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

· Indications concernant le stockage

commun: Non nécessaire

· Autres indications sur les

conditions de stockage : néant

· 7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Indications complémentaires: Le présent document est basé sur les listes en vigueur au moment de son

élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition

• Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection respiratoire:
 Protection des mains:
 Non nécessaire.

• Matériau des gants L'adéquation et la résistance d'un gant dépendent des conditions d'utilisation, telles

que la fréquence et la durée du contact, la résistance chimique du matériau du gant, l'épaisseur et la forme du gant. En principe, il convient de demander les informations nécessaires au fabricant de gants. Les gants contaminés ou endommagés doivent

être remplacés immédiatement.

· Temps de pénétration du matériau

des gants Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection

et respecté.

· Protection des yeux/du visage non nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:
solide
transparent
presque inodore
Non déterminé.
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé
Inflammabilité non applicable

(suite page 4)



Page: 4/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

	(suite de la page 3
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair :	non applicable
· Température d'inflammation :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH	Non applicable.
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· dynamique :	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau :	insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité :	non déterminée
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non applicable.
Caractéristiques des particules	Voir point 3.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme :	solide
Indications importantes pour la protection de la sant	
de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit n'est pas spontanément inflammable.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Teneur en solvants :	25 p. 333 331 pag 57.p. 33
· solvants organiques	Residual solvent content in tape: much smaller than 0,1 weight-
	%
· Teneur en substances solides :	100,0 %
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz	
inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant



Page: 5/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 27.01.2023 Date d'impression: 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 4)

· Explosibles désensibilisés néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.2 Stabilité chimique · Décomposition thermique /

conditions à éviter :

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

· 10.4 Conditions à éviter · 10.5 Matières incompatibles:

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux:

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme.

Aucune réaction dangereuse connue

Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

Aucun produit de décomposition dangereux connu.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· Toxicité aiguë : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas · de la peau:

remplis.

· des yeux : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Sensibilisation: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Mutagénicité sur les cellules

aerminales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique

· Toxicité spécifique pour certains

organes cibles (STOT) - exposition

répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

#### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique : Pas d'autres informations importantes disponibles. · 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)



Page: 6/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Révision: 27.01.2023 Date d'impression: 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

#### Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 5)

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes · Autres indications écologiques : Contient de par sa formule les métaux lourds et composés suivants de la directive CEE No

libre de métaux lourds (Pb, Cd, Hg, Cr6+)

Exempt de polybromobiphényles (PBBs) et de polybromodiphényléthers (PBDEs)

conformément à la directive RoHS. Aucune pollution des eaux connue.

· Indications générales :

76/464 CEE:

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.

Energy recovery: The product can be applied to a suitable waste incineration plant for

mixed waste.

Energy recovery by incineration in an approved waste incineration plant. Consider the applicable regulations of the country, the State or local area. For larger amounts of waste: consult the authorities prior the disposal.

· Catalogue européen des déchets

Information supplémentaire sur la

numéro des déchets:

L'élimination doit être effectuée dans le respect des prescriptions légales, après consultation des autorités locales compétentes et de l'entreprise d'élimination, dans une installation appropriée et agréée à cet effet. L'attribution d'un numéro de code de déchet doit être effectuée conformément à la directive européenne 2000/532/CE en liaison avec la directive 75/442/CEE, de manière spécifique à la branche et en accord

avec l'entreprise régionale d'élimination des déchets.

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation : Elimination des déchets relative aux prescriptions légales.

Les emballages vides peuvent être éliminés par DSD / Green Dot.

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· ADR, IMDG, IATA néant

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, ADN, IMDG, IATA

· Classe néant

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA néant

(suite page 7)



Page : 7/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

#### Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 6)

· 14.5 Dangers pour l'environnement · Polluant marin :	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.	
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - dessus
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

**désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales : évite

· Classification complémentaires selon GefStoffV (ordonnance sur

les produits dangereux) annexe II: néant

· Indications sur les restrictions de

travail : néant Règlement en cas d'incident : néant

· 15.2 Évaluation de la sécurité

**chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas de garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Ce produit (ce groupe de produits) n'est pas une substance dangereuse au sens du GefStoffV actuellement en vigueur. Cette fiche de données de sécurité n'est donc pas soumise à la gestion automatique des modifications conformément au GefStoffV § 6 alinéa 1.

(suite page 8)



Page: 8/8

## Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 27.01.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3) Révision: 27.01.2023

Nom du produit tesa 52994PV5, 52994PV0, 52994PV3

(suite de la page 7)

· Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· Service établissant la fiche

technique:

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs

· Contact :

tesa SE, Corporate Regulatory Affairs, Email: SDS@tesa.com, Tel.: +4940-88899-0

Date de la version précédente:

27.01.2023

· Numéro de la version précédente:

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemical EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

\* Données modifiées par rapport à

la version précédente

FR-